



Samoëns, 31 octobre 2023

N°/Ref. JCM/DM
Objet : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024
Affaire suivie par : Déborah MARY
Direction Finances
Mèl subventions@mairiedesamoens.fr

Madame, Monsieur la (le)Président(e),

La commune de Samoëns vous informe de l'ouverture de la procédure de dépôt de votre demande de subvention pour 2024, si vous le souhaitez.

Le formulaire de demande pour 2024 est à télécharger sur le site Internet de la Commune de Samoëns à l'adresse suivante :

<https://www.mairiedesamoens.fr/demande-de-subvention>

Vous pouvez également le retirer au format papier en mairie aux heures d'ouverture au public (les lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12h).

Le dossier est à compléter et **à retourner en mairie au plus tard le 8 décembre 2023** (Direction Financière).

J'attire votre attention sur l'importance de produire un dossier complet et renseigné.

- Si votre association compte des adhérents domiciliés hors de Samoëns, nous vous invitons à solliciter des subventions complémentaires dans leur commune de résidence.
- Si votre subvention est supérieure à 23 000 Euros, votre bilan devra être accompagné d'un exemplaire de comptes certifiés par un cabinet comptable agréé.

Tout dossier incomplet sera retourné au destinataire afin qu'il produise les informations manquantes avant la date limite sus-indiquée.

Votre dossier sera instruit dans le cadre du vote du budget 2024 et la décision d'attribution transmise à partir du mois d'avril.

Il me semble nécessaire de vous rappeler que le soutien matériel et financier de la collectivité reste subordonné à l'implication des associations dans la vie locale, les animations et les événements sur la commune, sans oublier le forum des associations en fin d'été et nous vous en remercions d'ores et déjà.

En vous souhaitant de beaux moments de partage dans vos activités,

Veillez agréer Madame, Monsieur la (le) Président(e), mes sincères salutations.

Le Maire
Jean-Charles MOGENET

